



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**de la Commune de HOHROD
- Séance du 8 avril 2022 -**

sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire

La séance est ouverte à 19h38.

Présents		M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; 9 Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; M. FRITSCH Willy ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; M. Pierre OTTER ; M. SAUMON Maxime
Absent(e)s et excusé(e)s	2	M. DEYBACH Michel ; Mme MICLO Stéphanie
Absent(e)		
Procurations	2	M. DEYBACH Michel à M. BONNET Matthieu Mme MICLO Stéphanie à M. FRITSCH Charles
Secrétaire de séance		M. OTTER Pierre
Invité		

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.....	114
2. Urbanisme	114
2.1. Permis de construire	114
2.2. Déclarations préalables.....	115
2.3. Certificat d'urbanisme.....	115
2.4. Constitution d'une servitude de cour commune lieudit Am Wald – chemin de la forêt 115	
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus	117
4. Finances communales	117
4.1. Budget Général – Affectation des résultats 2021.....	117
4.2. Budget SE – Affectation des résultats 2021	118
5. Finances communales 2021 – Budget Général.....	120
5.1. Vote des subventions	120
5.2. Vote du Budget Primitif.....	120
5.3. Vote des taux d'imposition.....	124
5.4. Demande de subventions.....	124
6. Finances communales 2021 – Budget Service des Eaux.....	125
6.1. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement.....	125
6.2. Redevances AERM.....	125
6.3. Remplacement des compteurs d'eau	125
6.4. Vote du Budget Primitif.....	126
6.5. Demande de subventions.....	130

7. Redevance d'occupation du domaine public	130
7.1. Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques	130
7.2. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications	131
8. DIVERS	132

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 février 2022.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

- **PC 068 142 21 A0008 – M. et Mme LEIBBRANDT Michael et Sandra** - Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux
Permis accordé en date du 2 mars 2022
- **PC 068 142 21 A0009 – M. et Mme KLEINCLAUS Jean-Philippe et Elisabeth** - Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux
En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS
- **PC 068 142 22 A0001 – M. Jackie MORIN** - Création d'un abri de jardin fermé et d'un emplacement couvert non clos pour une voiture
En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS
- **PC 068 142 22 R0002 – M. François PAUCOT**
Rénovation et extension d'une maison existante
En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS
- **PC 068 142 19 A0001 – M02 – M. Pierre STOEHR** - Modification du terrain d'assiette, pose d'une fenêtre supplémentaire et suppression d'un châssis de toiture et d'une ouverture
En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS

2.2. Déclarations préalables

068 142 22 R0004	22/02/22	Cabinet GEOMEX 7, rue Klee 68150 RIBEAUVILLE	Chemin rural dit Vorderbergweg	6	128, 139, 140, 141, 211 et 212	2530	Division en vue de construire	Accordée le 31.03.2022
068 142 22 R0005	07/03/22	M. SEIDLER Thomas 80 Falkstrasse 60487 FRANCFORT sur le Main Allemagne	19, rue Principale 68140 HOHROD	1	424 ET 426	740	Rénovation d'une dépendance existante consistant à remplacer les tuiles, la zinguerie et le bardage bois	Accordée le 01.04.2022
068 142 22 R0006	19/03/22	BRAESCH Cyril 6A route de Weier 68140 HOHROD	6A route de Weier 68140 HOHROD	3	348	928	Création d'une terrasse non couverte (structure et platelage bois) dans le prolongement de la maison existante, surface inférieure non fermée, garde-corps bois/métal	Accordée le 01.04.2022
068 142 22 R0007	08/04/22	Commune de Hohrod 12, rue Principale 68140 HOHROD	23 rue Principale 68140 HOHROD	1	418	365	Réalisation d'une clôture en grillage souple sur limite de propriété	En cours d'instruction

2.3. Certificat d'urbanisme

Pas de certificat d'urbanisme enregistré depuis début janvier.

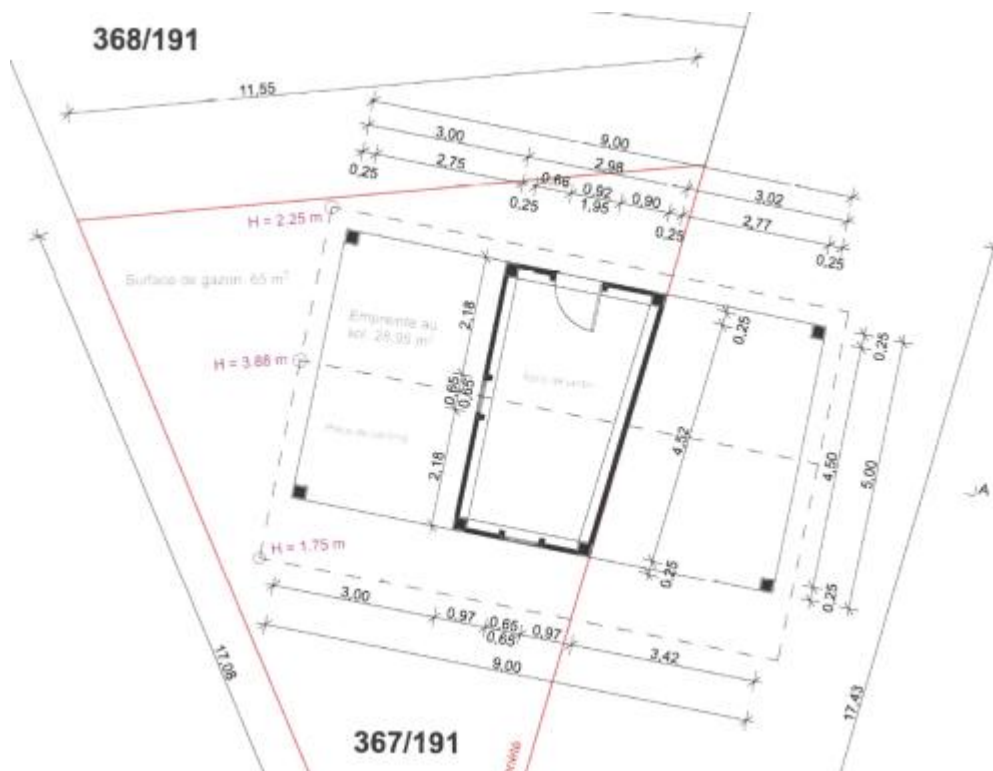
2.4. Constitution d'une servitude de cour commune lieudit Am Wald – chemin de la forêt

Un permis de construire a été déposé le 04 janvier 2022 par M. Jackie MORIN, demeurant 93 avenue Winston Churchill 1180 UCCLE en Belgique, pour la construction d'un abri de jardin fermé et un emplacement couvert non clos pour une voiture, bâtiment en bois avec couverture en tuiles. Ce bâtiment est en lien avec la rénovation en cours chemin de la Forêt d'une ancienne grange, à destination de son habitation principale. Le futur bâtiment se situe sur la parcelle cadastrée section 07 n°367/191, d'une contenance de 94 m².

Ce projet de construction est implanté à une distance inférieure à 3 mètres par rapport à la parcelle n°366/191 section 07, propriété de la commune, qui est classée comme landes.

Or, le Règlement Municipal des Constructions (Arrêté n° 18/2019 du 11 juillet 2019 portant modification du règlement des constructions) en son article **4.4.2 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives** - prévoit que « la distance séparant tout point du bâtiment à construire des limites séparatives devra être au moins ou égale à la moitié de sa hauteur sans pouvoir être inférieure à 3 mètres ».

La seule possibilité de mettre en conformité le projet est d'établir une servitude de cour commune avec le propriétaire de la parcelle n°366/191 section 07 (communale).



Afin de respecter ces prescriptions, la commune doit consentir à la constitution d'une servitude de cour commune à charge de la parcelle communale cadastrée section 07 n°366/191 au profit de la parcelle cadastrée section 07 n°367/191.

La parcelle de la commune de Hohrod, contigüe, ne sera pas impactée par la construction, et n'est pas destinée à la construction.

M. le Maire propose donc d'accepter la constitution de cette servitude de cour commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la constitution d'une servitude de cour commune sur la parcelle communale cadastrée section 07 n°366/191 d'une contenance de 7,36 ares au profit de la parcelle cadastrée section 07 n°367, d'une contenance de 0,94 are,
- **DE FIXER** le montant de la création de la servitude de cour commune à l'euro symbolique,
- **QUE** les frais d'acte notarié seront à la charge du propriétaire du fonds dominant, à savoir de M. Jackie MORIN,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de constitution de servitude, ainsi qu'aux charges et conditions qu'il jugera convenables.

3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est maintenant obligatoire d'informer les membres du Conseil Municipal des indemnités perçues courant de l'exercice N-1. Les indemnités versées en 2021 sont les suivantes :

	Qualité	Indemnité de fonction (net)	Autre	Total annuel (net)
BONNET Matthieu	Maire	8 235,84 €		8 235,84 €
FRITSCH Charles	Adjoint	3 996,84 €	Téléphonie : 216,00 € TTC	4 212,84 €
DIERSTEIN-MULLER Francine	Adjointe	3 996,84 €		3 996,84 €
GEORGEON Éric	Adjoint	3 996,84 €		3 996,84 €
Total :				20 442,36 €

4. Finances communales

4.1. Budget Général – Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2021**.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2021**,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 08/04/2022

	RESULTAT FIN 2020	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE FIN 2021	RESTES A REALISER 2021		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	21 523,60		18 531,54	40 055,14	D	20 000	20 055,14
					R		
FONCT	77 389,50	0	58 973,78	136 363,28			136 363,28
TOTAL	98 913,10	0	77 505,32	176 418,42			156 418,42

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021	136 363,28
Affectation obligatoire : <i>à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)</i>	-
Solde disponible affecté comme suit : <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i> <i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	136 363,28 € - €
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	136 363,28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter ligne 002	0,00 € 0,00 €

A reporter en ligne 001 du BP 2022

40 055,14 €

4.2. Budget SE – Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2021**.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2020	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE FIN 2021	RESTES A REALISER 2021		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	195 104,54		- 85 691,61	109 412,93	D	6 000	103 412,93
					R		
FONCT	68 868,84	0,00	- 11 101,35	57 767,49			57 767,49
TOTAL	263 973,38	0,00	- 96 792,96	167 180,42			161 180,42

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 08/04/2022

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021	57 767.49 €
Affectation obligatoire : <i>à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)</i>	- €
Solde disponible affecté comme suit : <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i> <i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	- € 57 767,49 € - €
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter ligne 002	0,00 € 0,00 €

A reporter en ligne R 001 du BP 2021 **103 412,93 €**

5. Finances communales 2021 – Budget Général

M. SAUMON Maxime rejoint la réunion à 20h07.

5.1. Vote des subventions

Bénéficiaire de la subvention	Montant de la subvention 2021 en €	Montant demandé en 2022 en €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	720	720
APALIB	237	237
APAMAD	255	255
CCVM (<i>carte piscine pour les agents</i>)	0	780
Cercle généalogique	15	15
Club vosgien Vallée de Munster	400	400
EMDV – Ecole de musique	560	400
Fonds de solidarité Vallée de Munster	200	200
MAM - Maison des assistantes maternelles	750	550
Mémorial du Linge	100	100
Association Œuvres scolaires Breitenbach	0	30
Prévention routière	50	50
Skieurs du Tanet	160	160
Sysney Kids	560	560
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	200	200
TOTAL	4 207	4 657

Le montant total des subventions accordées s'élève à 4 657 €. Les crédits seront inscrits au BP 2022 sur le compte 6574.

5.2. Vote du Budget Primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets 2022 détaillés en séance de la commission finances du mercredi 30 mars 2022 :

- Travaux d'aménagement de trottoir et évacuation des eaux pluviales route de Weier
- Installation de voirie pour la sécurité du centre-village et marquages routier
- Chemin du Wahlenstall : pose de réseaux de télécommunication, avec effacement des réseaux et convention Orange pour l'enfouissement, ainsi que la création d'un réseau d'eaux pluviales
- Chemin de la forêt : continuité de l'effacement de télécommunication en lien avec l'enfouissement de la ligne haute tension,
- La Grange : maîtrise d'œuvre et aménagement du 1^{er} étage
- La Grange : aménagement du Kaller
- Achat d'un radar pédagogique

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 08/04/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général suivant :

Vue d'ensemble du budget :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	355 450,00	355 450,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		355 450,00	355 450,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	222 844,42	202 789,28
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	20 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 40 055,14
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		242 844,42	242 844,42

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	598 294,42	598 294,42

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	150 350,00	0,00	175 250,00	175 250,00	175 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	121 650,00	0,00	118 100,00	118 100,00	118 100,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	62 700,00	0,00	42 950,00	42 950,00	42 950,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		335 700,00	0,00	337 300,00	337 300,00	337 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 120,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		345 900,00	0,00	344 300,00	344 300,00	344 300,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	65 404,41		8 850,00	8 850,00	8 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 215,09		2 300,00	2 300,00	2 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		69 619,50		11 150,00	11 150,00	11 150,00
TOTAL		415 519,50	0,00	355 450,00	355 450,00	355 450,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	73 150,00	0,00	93 450,00	93 450,00	93 450,00
73	Impôts et taxes	168 921,00	0,00	170 500,00	170 500,00	170 500,00
74	Dotations et participations	90 559,00	0,00	87 500,00	87 500,00	87 500,00
75	Autres produits de gestion courante	2 400,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion courante		335 030,00	0,00	354 450,00	354 450,00	354 450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		338 130,00	0,00	355 450,00	355 450,00	355 450,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		338 130,00	0,00	355 450,00	355 450,00	355 450,00

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 800,00	0,00	1 360,00	1 360,00	1 360,00
21	Immobilisations corporelles	85 600,00	0,00	214 250,00	214 250,00	214 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	108 400,00	20 000,00	215 610,00	215 610,00	235 610,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 000,00		7 234,42	7 234,42	7 234,42
	Total des dépenses financières	7 000,00	0,00	7 234,42	7 234,42	7 234,42
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	115 400,00	20 000,00	222 844,42	222 844,42	242 844,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	115 400,00	20 000,00	222 844,42	222 844,42	242 844,42

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 100,00	0,00	30 569,00	30 569,00	30 569,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 100,00	0,00	30 569,00	30 569,00	30 569,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 800,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	136 363,28	136 363,28	136 363,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	53 200,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes financières	61 000,00	0,00	158 863,28	158 863,28	158 863,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	2 207,00	2 207,00	2 207,00
	Total des recettes réelles d'investissement	65 100,00	0,00	191 639,28	191 639,28	191 639,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	65 404,41		8 850,00	8 850,00	8 850,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 215,09		2 300,00	2 300,00	2 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	69 619,50		11 150,00	11 150,00	11 150,00
	TOTAL	134 719,50	0,00	202 789,28	202 789,28	202 789,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 40 055,14

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 242 844,42

5.3. Vote des taux d'imposition

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la hausse des taux d'imposition relatifs à la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Il est rappelé que la commune n'agit plus sur le produit fiscal de la taxe d'habitation.

M. le Maire rappelle que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la recette de cette taxe communale a été remplacée en compensation par l'ajout complémentaire du taux du foncier bâti qui était destiné auparavant au département.

M. le Maire explique qu'au vu de l'augmentation de la base d'imposition prévisionnelle suite aux opérations de contrôle de la valeur sélective des locaux en 2021, le montant prévisionnel attendu de la fiscalité directe locale est en augmentation par rapport à l'an passé.

De ce fait, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** pour l'année 2022, le maintien des taux en vigueur en 2021, à savoir :

	2019	2020 + 5 %	2021 + 2 %	2022 0%
Taxe d'habitation	9,86 %	-	-	-
Taxe foncière sur propriétés bâties	11,60 %	12,18 %	25,60 %	25,60 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	52,27 %	54,88 %	55,43 %	55,43 %
Produit fiscal attendu TF et TH	113 310 €	117 111 €	120 371 €	125 359 €
Produit prévisionnel de la TH			21 077 €	24 393 €
Allocations compensatrices et DC RTP			1 083	1 074 €
Contribution coefficient correcteur			- 18 232 €	- 18 981 €
Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles			124 299 €	131 845
<i>Produit fiscal TH et TF encaissé</i>	112 597 €	117 147 €	125 947 €	

5.4. Demande de subventions

- DEMANDES DE SUBVENTIONS A INTERVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au Budget Général au courant de l'exercice 2022,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

6. Finances communales 2021 – Budget Service des Eaux

6.1. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

DISTRIBUTION DE L'EAU

M. le Maire explique que les frais liés à la distribution de l'eau potable étant équilibrés, il est proposé de conserver le prix de l'eau de 2021, non augmenté depuis 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien des tarifs 2021 pour l'année 2022 comme suit :

- Abonnement annuel : 136,00 €
- Location annuelle du compteur : 19,60 €
- Tarification de l'eau :

Tranche	Prix du m ³
0 à 500 m ³	1,90 €
A partir de 501 m ³	1,78 €

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

ASSAINISSEMENT

Concernant la redevance d'assainissement, fixée à 0,90 € / m³ en 2021, M. le Maire explique que les recettes doivent couvrir les dépenses d'exploitation du service, et notamment les charges liées au traitement des eaux usées facturées par le SITEUCE, ainsi que les dépenses obligatoires liées aux amortissements des biens. Toutefois, les recettes d'exploitation ne permettent pas d'équilibrer la globalité des dépenses. Au vu du déficit constaté au compte administratif en 2021 sur la section d'exploitation, il est proposé d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,20 € / m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** une hausse de 0,20 € / m³ de la redevance d'assainissement et fixe son montant à **1,10 € / m³** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2022.

6.2. Redevances AERM

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Bassin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2022 (identiques à 2021) :

- Redevance pour pollution domestique : 0,35 € / m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,233 / m³

6.3. Remplacement des compteurs d'eau

Il est proposé de maintenir le prix de remplacement d'un compteur d'eau (suite à une détérioration due au gel notamment) au montant de 55€.

La main d'œuvre est facturée en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau compteur au montant de 20 € l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien du prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple) au montant de 55 € TTC.

La facturation de la main d'œuvre sera faite en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau.

6.4. Vote du Budget Primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets 2022 détaillés en séance de la commission finances du mercredi 30 mars 2022 :

- Chemin du Wahlenstall : études et travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable
- Remplacement d'un hydrant sur la conduite principale au Weier
- Réservoir du Kuhsbach : maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieur du réservoir
- Réservoir du Kuhsbach : travaux d'étanchéité
- Achat de coffrets isotherme (compteurs d'eau)
- Achat de compteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général suivant :

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 08/04/2022

Vue d'ensemble du budget :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	171 081,49	113 314,00
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 57 767,49
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	171 081,49	171 081,49
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	231 857,00	169 911,49
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 000,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 109 412,93
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	237 857,00	279 324,42
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	408 938,49	450 405,91

Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	27 450,00	0,00	27 800,00	27 800,00	27 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
014	Atténuations de produits	11 300,00	0,00	10 770,00	10 770,00	10 770,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Total des dépenses de gestion des services		63 250,00	0,00	64 070,00	64 070,00	64 070,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		67 350,00	0,00	68 170,00	68 170,00	68 170,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	49 619,11		36 471,49	36 471,49	36 471,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	66 247,07		66 440,00	66 440,00	66 440,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		115 866,18		102 911,49	102 911,49	102 911,49
TOTAL		183 216,18	0,00	171 081,49	171 081,49	171 081,49

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	103 400,00	0,00	102 150,00	102 150,00	102 150,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	800,00	800,00	800,00
Total des recettes de gestion des services		103 400,00	0,00	102 950,00	102 950,00	102 950,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		103 400,00	0,00	102 950,00	102 950,00	102 950,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	10 947,34		10 364,00	10 364,00	10 364,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 947,34		10 364,00	10 364,00	10 364,00
TOTAL		114 347,34	0,00	113 314,00	113 314,00	113 314,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	57 767,49
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	171 081,49
---	-------------------

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	85 500,00	0,00	218 357,00	218 357,00	218 357,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	169 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		261 400,00	6 000,00	218 357,00	218 357,00	224 357,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		266 400,00	6 000,00	222 357,00	222 357,00	228 357,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 947,34		9 500,00	9 500,00	9 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 947,34		9 500,00	9 500,00	9 500,00
TOTAL		277 347,34	6 000,00	231 857,00	231 857,00	237 857,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	49 619,11		36 471,49	36 471,49	36 471,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	66 247,07		66 440,00	66 440,00	66 440,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		115 866,18		102 911,49	102 911,49	102 911,49
TOTAL		122 866,18	0,00	169 911,49	169 911,49	169 911,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	109 412,93
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 324,42
---	-------------------

6.5. Demande de subventions

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au budget Service des Eaux au courant de l'exercice 2022,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

7. Redevance d'occupation du domaine public

7.1. Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier ;

Le Maire rappelle que :

Aux termes de l'article L. 2125-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *toute occupation ou utilisation du domaine public [...] donne lieu au paiement d'une redevance* ». Par conséquent, toute occupation ou utilisation irrégulière du domaine public doit donner lieu au versement d'une indemnité d'occupation, le Conseil d'État jugeant de manière constante que « *l'occupation sans droit ni titre d'une dépendance du domaine public constitue une faute commise par l'occupant et qui oblige à réparer le dommage causé au gestionnaire de ce domaine par cette occupation irrégulière* » (CE, 15 avr. 2011, n° 308014). L'indemnité constitue la contrepartie exigée de l'occupation effective sans titre.

Explique que :

Les indemnités exigées en contrepartie d'une occupation privative irrégulière d'une dépendance du domaine public se prescrivent dans un délai de 5 ans, à l'instar des redevances pour occupation régulière dont la prescription est régie par l'article L. 2321-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il résulte du principe d'annualité issu de l'article L. 2125-4 du Code général de la propriété des personnes publiques que ces indemnités deviennent exigibles à l'issue de chaque période annuelle. Aussi, le point de départ de la prescription est le 1er janvier de l'année suivant celle du constat de l'occupation irrégulière du domaine public.

S'agissant de la détermination du montant de l'indemnité exigée du fait de la faute commise, il doit correspondre à celui que la Commune aurait dû percevoir si l'occupant s'était régulièrement manifesté et avait obtenu un titre, il doit donc être équivalent à celui de la redevance (CE, 16 mai 2011, n° 317675, Commune de Moulins)

Les articles R. 20-52 et R. 20-53 du Code des postes et communications électroniques viennent fixer des montants plafonds qui sont révisables annuellement par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

PROPOSE en conséquence au Conseil municipal, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021, durant lesquelles le domaine public communal a été occupé sans droit ni titre par les réseaux et ouvrages de communications électroniques, d'exiger des occupants irréguliers le versement d'une indemnité compensatrice.

PROPOSE, compte tenu des avantages des occupants tirés du caractère protégé du domaine et de l'optimisation des distances, de faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'INSTAURER** le principe d'une indemnisation de la Commune par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages de communications électroniques pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.
- **DE FAIRE** correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé de la redevance qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière pour les années susvisées.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant, sur ces bases, à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7.2. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1,
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment ses articles L. 45-9, L. 47, et R. 20-51 à R. 20-53,

Considérant que les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier, à l'exception des réseaux et infrastructures de communications électroniques, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec leur affectation ou avec les capacités disponibles.

Considérant que cette occupation donne lieu au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public occupé, dans le respect du principe d'égalité des opérateurs. Ces redevances sont raisonnables et proportionnées à l'usage du domaine.

Considérant que le montant de ces redevances tient compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire l'occupant.

Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPLIQUER** pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, le tarif plafond prévu par l'article R. 20-52 du Code des Postes et Communications Electroniques, à savoir pour l'année 2021 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m ²
Décret 2005-1676	40 €	30 €	20 €
Actualisation 2022	56,85 €	42,64 €	28,43 €

- **DE NOTIFIER** aux permissionnaires que ces nouveaux tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures, pour ces dernières.
- **DE DETERMINER** pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances au prorata temporis, selon le principe suivant : le paiement des redevances est intégralement dû au titre du mois pour toute occupation constatée au 1^{er} de chaque mois.
- **D'ETABLIR** le paiement des redevances qui doit intervenir dès la première réquisition de l'administration et qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette annuel.
- **DE DETERMINER** pour les années suivantes, les redevances sur les mêmes bases précitées avec application des tarifs plafond fixé par l'article R. 20-52 du code des postes et communications électroniques, et révisés comme défini à l'article R.20-53 du Code des postes et des communications électroniques.
- **D'AUTORISER** M. le Maire, sur ces bases, à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

8. DIVERS

M. le Maire fait part au conseil municipal de la mise en place début mai d'un aménagement provisoire de sécurité au sein de la traversée du village, au niveau de la Mairie et à proximité, pour limiter la vitesse des véhicules. Les éléments seront prêtés par le Collectivité Européenne d'Alsace. Le test s'étalera sur une durée estimative d'environ un mois et demi et pourra être évolutif. Un bilan sera réalisé en vue d'un aménagement de sécurité pérenne.

Mme Francine DIERSTEIN-MULLER :

- fait le point sur la constitution du conseil municipal des enfants. Les enfants ont été contactés et sont actuellement en train d'écrire leur profession de foi. 8 enfants se sont manifestés. Les votes auront lieu à la fin du mois d'avril.
- précise que l'équipe de la MAM va accueillir une 4^{ème} assistante maternelle, représentant un total de 3 équivalents temps plein.
- rappelle la date de la prochaine Journée citoyenne qui se déroulera le samedi 14 mai 2022. Les projets sont évoqués, et des idées soumises pour l'activité des enfants au cours de cette journée.
- expose le projet d'affiches concernant la communication sur les déjections canines sur le ban communal.

M. Jérôme MADHER fait part de ses constatations quant à la présence régulière de promeneurs et notamment de propriétaires de chiens, qui traversent les prés et pâtures en exploitation et précise qu'une réglementation existe à ce sujet. Les promeneurs doivent rester sur les chemins existants.

Les affiches sont mises en place au niveau du chemin du Langaeckerlé et du chemin du Rot.

Plus aucun point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la réunion à 22h03.

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de HOHROD de la séance du 08/04/2022
--

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.....	114
2. Urbanisme	114
2.1. Permis de construire	114
2.2. Déclarations préalables.....	115
2.3. Certificat d'urbanisme.....	115
2.4. Constitution d'une servitude de cour commune lieudit Am Wald – chemin de la forêt 115	
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus	117
4. Finances communales	117
4.1. Budget Général – Affectation des résultats 2021.....	117
4.2. Budget SE – Affectation des résultats 2021	118
5. Finances communales 2021 – Budget Général.....	120
5.1. Vote des subventions	120
5.2. Vote du Budget Primitif.....	120
5.3. Vote des taux d'imposition.....	124
5.4. Demande de subventions.....	124
6. Finances communales 2021 – Budget Service des Eaux.....	125
6.1. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement.....	125
6.2. Redevances AERM.....	125
6.3. Remplacement des compteurs d'eau	125
6.4. Vote du Budget Primitif.....	126
6.5. Demande de subventions.....	130
7. Redevance d'occupation du domaine public	130
7.1. Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques	130
7.2. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications	131
8. DIVERS	132

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 08/04/2022

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale	Procuration à M. Charles FRITSCH	
Michel DEYBACH	Conseiller municipal	Procuration à M. Matthieu BONNET	
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 08/04/2022

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal		
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		